



LE CONSEIL GÉNÉRAL DU NOTARIAT ESPAGNOL, EN ASSOCIATION AVEC LES NOTARIATS PORTUGAIS, FRANÇAIS ET ALLEMAND, VOUS INVITE À PARTICIPER AU SÉMINAIRE

L'EUROPE POUR LES NOTAIRES ET LES NOTAIRES POUR L'EUROPE

# APPLICATION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES SUCCESSIONS

SALAMANQUE, LE 7 OCTOBRE 2016

Direction:

M<sup>e</sup> Ana Fernández-Tresguerres García

Notaire à Madrid. Conseillère juridique auprès de la Direction Général des Registres et du Notariat

Coordination :

Me José María Gómez-Riesco Tabernero de Paz et

Me Juan Gómez-Riesco Tabernero de Paz



# PROGRAMME

## INTRODUCTION

Le règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen, s'applique aux successions de personnes décédées après le 17 août 2015, sous réserve de ses effets transitoires concernant le choix de la loi applicable et les dispositions à cause de mort dans les termes fixés dans ce règlement.

Durant les mois qui se sont écoulés à compter de sa publication, conjointement au règlement d'exécution (UE) n° 1329/2014, de nouvelles questions sont apparues, et auxquelles tentera de répondre ce Séminaire. La mise en œuvre des règlements relatifs à la liquidation des régimes matrimoniaux et patrimoniaux des couples inscrits, grâce à la coopération renforcée, ainsi que l'analyse pertinente du champ d'application du règlement, seront des éléments essentiels de cette rencontre. La publication du *Rapport Aberdeen* sur l'efficacité de l'acte notarié en Europe et la preuve du droit successoral étranger feront également l'objet d'une analyse. Au niveau de la compétence, le statut de notaire – et ainsi les notaires espagnols – en tant que Tribunal, exige un recadrage des règles du Chapitre II et, à un niveau global, des solutions portant sur différents éléments des héritages non contentieux, insuffisamment traités par le règlement. La dernière partie du séminaire sera consacrée aux problèmes pratiques et à l'efficacité, au niveau des Registres publics, des certificats successoraux européens.

En somme, de nouveaux problèmes nés de l'application, au-delà de la théorie, d'une règle particulièrement importante pour les citoyens européens, au regard desquels les notaires européens, représentent un pilier essentiel pour y apporter des solutions.

## 09h00-14h30 PREMIÈRE PARTIE

### PRÉSENTATION :

Représentant du Ministère de la Justice

Représentant du CNUE

José-Manuel García Collantes, Président du Conseil Général du Notariat espagnol

João Maia Rodrigues, Président de la *Ordem dos Notários* de Portugal

María Jesús Moro Almaráz: Professeur titulaire du Droit Civil de l'Université de Salamanca et Député (GPP)

### 1<sup>o</sup> MODULE. LA LOI APPLICABLE. QUESTIONS DIVERSES CONCERNANT SON CHAMP D'APPLICATION.

Modérateur: Me Isidoro Antonio Calvo Vidal, Notaire à La Coruña

1 **Successions spéciales:** Me Martín Garrido Melero, Notaire à Tarragona

2 **Exclusions du champ d'application du règlement :** François Tremosa, Notaire à Toulouse

3 **Succession et liquidation pour cause de mort du patrimoine matrimonial et les couples inscrits:**  
Me Markus Buschbaum, Notaire à Cologne

### 2<sup>o</sup> MODULE. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE : PASSERELLES ENTRE LES HÉRITAGES NON CONTENTIEUX

Modérateur: Me Juan Gómez-Riesco Tabernero de Paz, Notaire à Salvatierra (Álava)

1. **Clauses de compétence de juridiction et *professio iuris*.** Me Cyril Nourissat, Professeur agrégé des Facultés de Droit de l'Université Jean Moulin –Lyon III

2. **For de compétence en termes de responsabilité de l'héritage (Bénéfice d'inventaire. Renoncement. La liquidation de l'héritage):** Me Ignacio Martínez-Gil Vich, Notaire à Madrid

### DÉBAT

### PAUSE CAFÉ

### 3<sup>o</sup> MODULE. ACCEPTATION ET EXÉCUTION D'ACTES AUTHENTIQUES. EFFICACITÉ DANS L'ÉTAT DE RÉCEPTION.

Modératrice : Me Ana Fernández-Tresguerres García, Notaire à Madrid, Conseillère juridique auprès de la Direction Général des Registres et du Notariat

1. **Types d'actes authentiques et efficacité selon le règlement. Le *Rapport* Aberdeen:** Me Paul Beaumont, Professeur de Droit de l'UE et de DIP de l'Université d'Aberdeen

et

Karen Vandekerckhove, Chef d'Unité Justice et Consommateurs, Politique de Justice Civile de la DG Justice Civile de la Commission européenne.

2. **Invocation et preuve du droit étranger :** Me Francisco Garcíamartín Alférez, Professeur de DIP de *l'Universidad Autónoma de Madrid*

### 4<sup>o</sup> MODULE. CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN. SA DÉLIVRANCE DANS LA PRATIQUE ET SES EFFETS.

Modérateur: Me José María Gómez-Riesco Tabernero de Paz, Notaire à Moraleja (Cáceres)

1. **Compétence pour sa délivrance:** Afonso Figueiredo Patrao, Professeur (*docente*) de la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra

2. **Effets du certificat. En particulier, les Registres fonciers:** Alfonso Rentería Arocena, Registrateur foncier de Bilbao, Notaire

### DÉBAT

### DÉJEUNER

16h30-19h00 SECONDE PARTIE

### 5<sup>o</sup> MODULE : BONNES PRATIQUES. CAS PRATIQUES (lesquels seront distribués au préalable).

Coordinatrice: Me Ana Fernández-Tresguerres García

Montserrat Pereña García: Professeur titulaire de Droit Civil de l'Université Rey Juan Carlos de Madrid François Tremosa, Notaire à Toulouse,

Markus Buschbaum, Notaire à Cologne

Afonso Figueiredo Patrao, Professeur à l'Université de Coimbra

### CLÔTURE



## PRACTICAL INFORMATION

LIEU : Colegio Mayor del Arzobispo Fonseca o de los Irlandeses (Sala de las Pinturas)  
Universidad de Salamanca C/ Fonseca, 4 37002 Salamanca

PARTICIPANTS : Notaires

ENTRÉE : Gratuite dans la limite des places disponibles

NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNES INSCRITES : 110

LANGUES : Interprétation simultanée en espagnol, portugais, français et anglais.

HÔTELS PARTENAIRE ARZOBISPO FONSECA

Saison haute / Places limitées / Réserver le plus tôt possible.

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Important : Si l'étude de notaire et le domicile du notaire se trouvent dans différentes villes, nous vous prions d'indiquer l'adresse la plus éloignée du lieu du séminaire pour les règles du cofinancement.

Code Postal / Ville : \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Contact téléphonique \_\_\_\_\_

Envoyer ce formulaire à l'adresse :

[internacional@notariado.org](mailto:internacional@notariado.org)

Pour plus de renseignements : Section internationale du Conseil général du notariat

Carla Rodríguez-Spiteri

TÉL. (0034) 91 308 72 32

### PARTNERS:

